

	Qualité	Titre	Nom	Prénom	STRUCTURE	AVIS	Date de la Réponse	Mode de réponse
Collège Privé	TIT	M.	BAJARD	Christian	FDSEA	FAV		Abstention
	TIT	M.	DECOMPOIX	Arnaud	Directeur de la Maison Familiale d'Anzy le Duc	FAV		Abstention
	TIT	M.	DOLLAT	Marc	L'arc Scène nationale	FAV	01/04/2019	
	TIT	M.	FUCHEY	Flavien	Diverti Parc	FAV		Abstention
	TIT	Mme	HOEL	Nathalie	Intermarché Digoïn	FAV		Abstention
	TIT	Mme	LAPREE	Laurence	Mission Locale du Charolais Brionnais	FAV		Abstention
	TIT	M.	PERCHE	Michel	ATI Adhésifs	FAV		Abstention
	TIT	M.	PONCEBLANC	Bernard	CDOS 71	FAV	08/04/2019	
	TIT	M.	REVERDY	Patrice	Saint Yan Air Business	FAV		Abstention
	TIT	M.	THILLET	Emmanuel	UCIA de Paray le Monial et élu CCI	FAV		Abstention
Collège Public	TIT	M.	BERTHIER	Pierre	Pays Charolais Brionnais	FAV	09/04/2019	
	TIT	M.	PIRET	Jean	Pays Charolais Brionnais	FAV	01/04/2019	
	TIT	M.	DUCARRE	Jean-Claude	Pays Charolais Brionnais	FAV	02/04/2019	
	TIT	M.	DURIX	Arnaud	Pays Charolais Brionnais	FAV	15/04/2019	
	TIT	Mme	GUEUGNEAU	Edith	Pays Charolais Brionnais	FAV	08/04/2019	
	TIT	M.	LOTTE	Dominique	Pays Charolais Brionnais	FAV	02/04/2019	
	TIT	M.	NEVERS	Eric	Pays Charolais Brionnais	FAV		Abstention

	OUI	NON
DOUBLE QUORUM	X	

Total Votants	17	
Dont acteurs Privés	10	

OBJET DE LA CONSULTATION

1. Programmation de 4 dossiers
2. Approbation du procès-verbal du comité du 18 janvier 2018

Le double quorum est atteint, les non réponses étant réputées favorables

Selon le règlement intérieur du Comité de programmation (paragraphe 6), des consultations écrites du comité peuvent être organisées.

1. Programmation de 4 dossiers

REHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE EN RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLES D'ACTIVITE COMMUNE D'IGUERANDE

Fiche action n°4.1 A: « Création et développement de services enfance, petite enfance et jeunesse »

Maitre d'ouvrage : Commune d'Iguerande

Localisation du projet : Iguerande – le Vieux Bourg

Contexte

Une église classée au vieux bourg qui est entièrement piéton

Un bâtiment communal qui doit être réhabilité

Une école et une cantine qui ne sont plus aux normes

La cantine actuelle exiguë pour le nombre d'enfants et de repas (70 en moyenne par jour)

Activités périscolaires et garderies en développement

Objectifs

Maintien des services publics aux administrés (1000 habitants)

Restaurer les bâtiments existants plutôt que construire

Agrandir et mettre aux normes écoles et cantine – garderie

Etre en capacité d'accueillir les enfants des villages environnants

Présentation succincte du projet :

Le projet global comprend plusieurs phases :

- Agrandissement des classes pour accueillir les enfants de 2 ans et demi
- Création de 2 salles pour les activités périscolaires et la garderie
- Création d'un nouveau restaurant scolaire dissocié des écoles

Le projet présenté au titre des fonds Leader concerne la création de 2 salles pour les activités périscolaires et garderie et de la cantine au sein de l'ancienne cure.

L'ancienne cure est à proximité directe des 2 écoles

Le restaurant scolaire s'organisera en 3 zones : l'accueil – vestiaire, le réfectoire dans l'ancienne grange, la cuisine dans l'appentis prolongé d'une extension pour être aux normes d'hygiène.

Les circuits courts seront favorisés, les producteurs locaux privilégiés et le tri sélectif effectué par les enfants.

Pour les salles d'activités périscolaires : aujourd'hui, et malgré le retour possible à la semaine de 4 jours, un large choix d'activités gratuites est proposé : théâtre, étude dirigée, Anglais, arts plastiques, sécurité routière, nature, jeux de société. Deux salles seront créées, l'une au rez de chaussée, l'autre à l'étage, avec entrée distincte pour permettre aux deux programmes de fonctionner indépendamment l'un de l'autre.

Date de réalisation : Septembre 2016 à septembre 2017

Plan de financement prévisionnel

Le projet global est de 897 095.21 €

La partie éligible est de 456 022.10 €

Plafond de dépenses subventionnables : 400 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Travaux réfection de l'ancienne cure	400 000.00 €
TOTAL	400 000.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader (50 000 € précédemment)	78 599.44 €
Conseil Général	60 000.00 €
Conseil Régional	61 400.53 €
DETR	120 000.00 €
Autofinancement	80 000.03 €
TOTAL	400 000.00 €

Le comité de programmation a validé la programmation du projet tel que présenté ainsi que le plan de financement avec un montant de subvention Leader de 78 599.44 €

**AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS
A VENDENESSE SUR ARROUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME**

Fiche action n°7.2 : « Développer le tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel du Pays »

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme

Localisation du projet : Commune de Vendenesse sur Arroux

Contexte

Les élus de l'ex Communauté de Communes du Pays de Gueugnon avaient affirmé leur engagement en faveur du développement touristique et de la promotion du territoire.

Les communes sont toutes situées de part et d'autre de la rivière de l'Arroux.

Réalisation d'un diagnostic de l'offre touristique locale qui a permis de confirmer l'opportunité d'installer une base de loisirs et d'hébergement sur le territoire et qui a défini les grandes orientations.

Objectifs

Renforcer l'offre touristique et de loisirs du territoire.

Volonté politique de mettre en avant les atouts locaux : paysage de bocage, patrimoine industriel, chemins de randonnée... et de se doter d'un outil touristique structurant.

L'aspect environnemental doit être un axe majeur et faire partie intégrante du projet.

Obligation de qualité et de logique environnementale dans le montage du projet

Présentation succincte du projet :

Le site choisi a une situation géographique intéressante au cœur du Charolais et aux portes de l'Autunois, avec de nombreux atouts naturels. Parc de 7 hectares arboré, au bord de l'Arroux, avec un centre de tir, de la pêche et des activités de canoé-kayak.

Le projet s'articule autour de 2 points :

- La création d'une base de loisirs dans un 1^{er} temps : objet du financement leader
- La création d'hébergements, non engagée à ce jour

Le projet consiste à aménager ou créer

- une nouvelle base de canoé kayak avec un bâtiment de stockage de bateaux, des vestiaires, une structure d'accueil, un bassin d'initiation sur l'Arroux.
- Les équipements publics nécessaires : ponton de pêche, abris piquenique, sanitaires, parking, local vélos...
- Les abords paysagers

Gestion du site – communication

Le parc sera intégré dans la saison touristique proposée par l'office du tourisme avec des animations ponctuelles (journée pour les enfants, marché gourmand...)

Des services complémentaires seront proposés : location de vélos, prêt de matériel de loisirs

Les axes de communication devront être valorisés autour des d'un circuit d'itinérance douce, en plus du circuit des chemins de randonnées existant sur le Pays Gueugnonnais. (260 kms)

Création d'un parcours labélisé « EcoPagayeur »

Volonté politique d'ouvrir le site à minima 8 mois par an.

Date de réalisation : D'août 2015 à mai 2016

Plan de financement prévisionnel

Le projet global et la partie éligible sont de 960 165,09 €

Plafond de dépenses subventionnables : 300 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Base de Loisirs	300 000.00 €
TOTAL	300 000.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader (100 000 € précédemment)	126 899,96 €
Conseil Départemental 71	8 100.02 €
DETR	105 000.00 €
Autofinancement	60 000.02 €
TOTAL	300 000.00 €

Le comité de programmation a validé la Valide la programmation du projet tel que présenté ainsi que le plan de financement avec un montant de subvention Leader de 126 899,96 €

AMENAGEMENT D'UN LOCAL MULTISERVICES - BOULANGERIE - PATISSERIE - BAR A ANZY LE DUC COMMUNE D'ANZY LE DUC

Fiche action n°4.5 : « Création de commerces multiservices dans les communes rurales »

Maitre d'ouvrage : Commune d'Anzy le Duc

Localisation du projet : Anzy le Duc

Contexte

Anzy le Duc est une commune de 500 habitants à 20 kms de Paray le Monial et 38 de Roanne.

Lieu touristique emblématique de la Région avec l'une des plus belles églises romanes du département. L'ancien prieuré fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques. L'église et le site romain accueillent environ 9000 visiteurs par an.

Salle culturelle d'une capacité de 200 personnes, salle du prieuré qui accueille une vingtaine de mariage par an, 5 concerts de musique classique chaque été.

Terrain multi-activités, terrain de tennis, chemins de randonnée.

8 entreprises artisanales, une auberge de 35 couverts, 19 chambres d'hôtes et un gîte de 50 personnes, une maison familiale avec 70 internes.

Fermeture de la boulangerie du village depuis 2012, suite au désir de l'exploitant.

Objectifs

Renforcer et redynamiser l'offre commerciale sur la commune.

Répondre aux besoins des personnes peu mobiles et à la demande des 500 habitants de la commune. La zone de chalandise est de 8 kms autour du village et comprend 1817 habitants sur les communes d'Anzy le duc, Baugy, Montceaux l'Etoile, Sarry, Vindecy.

Présentation succincte du projet :

Réhabilitation du local commercial existant avec un magasin – boulangerie pâtisserie, une partie bar et un laboratoire neuf. Démolition de cloisons, création d'ouvertures, réfection des sols, reprise des maçonneries, révision de la structure, enduits extérieurs.

Consommation énergétique : 133 kWh.e.p/m²/an

Date de réalisation

De juillet 2015 à mai 2016

Identification des repreneurs

A compter du 31 mars 2018, la SARL « le petit Mitron » représentée par M. et Mme Pelade prendra possession des lieux avec fabrication et vente de pains de toute nature, viennoiseries, pâtisseries, pizzas à emporter ou à consommer sur place. Egalement salon de thé et baret vente de produits locaux.

Plan de financement prévisionnel

Le projet global est de 218 739,90 €

Plafond de dépenses subventionnables : 100 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Travaux	100 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader (30 000 € précédemment)	38 900.00 €
Conseil Départemental 71	11 100.00 €
DETR	30 000.00 €
Autofinancement	20 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €

Le comité de programmation a validé la programmation du projet tel que présenté ainsi que le plan de financement avec un montant de subvention Leader de 38 900.00 €

**CREATION D'UNE SALLE DE SPORT ET REHABILITATION DES VESTIAIRES A LA CLAYETTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS**

Fiche action n°5.2 « Intégrer les équipements sportifs et culturels à la politique d'attractivité et d'accueil du territoire »

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais

Localisation du projet : Commune de La Clayette

Contexte

Le gymnase communautaire de La Clayette a été construit en 1974.

Il est utilisé par les écoles et collèges du territoire de l'ex communauté de communes du pays clayettois en journée des périodes scolaires, par les associations sportives et le centre de loisirs intercommunal les soirs, week-end et vacances scolaires.

Le gymnase arrive à saturation et ne permet pas de développer et proposer de nouvelles activités sportives. Environ 600 personnes l'utilisent de manière régulière (hors clubs et associations visiteurs)

Le développement des activités périscolaires a généré des demandes supplémentaires d'utilisation du gymnase.

Les vestiaires et sanitaires sont vétustes.

Objectifs

Pouvoir répondre à la demande des associations utilisatrices qui souhaitent proposer de nouvelles activités ou développer les activités existantes.

Proposer des équipements sportifs plus modernes et adaptés.

Pouvoir accueillir les activités périscolaires.

Présentation succincte du projet :

- Création d'une nouvelle salle de sport attenante au gymnase existant
- Création d'un hall de liaison
- Réhabilitation des vestiaires

Consommation énergétique : 77 kWh.e.p/m²/an

Date de réalisation

De juillet 2015 à septembre 2016

Plan de financement prévisionnel

Le projet global est de 847 618,88€

Plafond de dépenses subventionnables : 370 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Travaux	370 000.00 €
TOTAL	370 000.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader (150 000 € précédemment)	150 748.24 €
Conseil Régional	52 751.63 €
DETR	92 500.11 €
Autofinancement	74 000.02 €
TOTAL	370 000.00 €

Le comité de programmation a validé la programmation du projet tel que présenté ainsi que le plan de financement avec un montant de subvention Leader de 150 748.24 €

2. Approbation du procès-verbal du comité du 19 décembre 2018

Approbation à l'unanimité par le comité de programmation du compte rendu du comité de programmation du 19 décembre 2018.



Le Président du GAL du Pays Charolais Brionnais

Jean-Marc NESME